AGORA formations

Spécialiste de la prévention
des risques et de la sécurité au travail

Formation SSIAP 1

Acquérir les connaissances nécessaires pour assurer la sécurité des personnes et la sécurité incendie des biens au sein des ERP ou IGH.

Objectifs

- Acquérir les connaissances nécessaires pour assurer la sécurité des personnes et la sécurité incendie des biens au sein des ERP et des IGH
- Sensibiliser les employés, intervenir face à un début d'incendie, évacuer le public, alerter et accueillir les secours, entretenir les moyens de secours, porter assistance aux personnes…

Participants

Postulants Agents de Sécurité Incendie dans les Etablissements Recevant du Public et les Immeubles de Grande Hauteur.

Activités principales exercées dans l'emploi d'Agent de sécurité

- Entretien et vérifications élémentaires des installations et équipements de sécurité
- Application des consignes de sécurité
- Lecture et manipulation des tableaux de signalisation
- Rondes de sécurité et surveillance des travaux
- Surveillance au PC
- Appel et réception des services publics de secours
- Secours à victimes
- Assistance à personnes
- Mise en œuvre des moyens de secours et de mise en sécurité
- Sensibilisation des employés à la sécurité incendie.

Pré requis

- Être titulaire du S.S.T. ou PSE1 en cours de validité OU PSC1 en cours de validité.
- Posséder un certificat médical d'aptitude datant de moins de 3 mois conforme à l'annexe VII de l'Arrêté du 2 mai 2005 modifié et être déclaré APTE.
- Évaluation de la capacité à retranscrire des anomalies sur une main courante

Nombre de participants
10 maximum par groupe

Durée
70h soit 2 semaines consécutives de 35h (examen compris)

Lieu
Votre établissement

Prix
A partir de 850€ Net

Délais d'accès à la formation
15 jours et en fonction des plannings}

Contactez-nous au +33 (0)3 87 62 76 73 pour plus d'informations

Contenu de formation

- Cours théoriques complétés par des exercices pratiques
- Visites applicatives d'ERP en exploitation
- Mises en situation d'intervention.

Conditions d'examen

Jury d'examen composé d'un représentant du SDIS du département où a lieu l'examen, président du jury, et d'un chef de service de sécurité incendie (ou un adjoint diplômé SSIAP3).

- Épreuve écrite : un QCM de 30 questions, durée 30 minutes.
- Épreuve pratique : réalisation d'une ronde avec anomalies et découverte d'un sinistre, questions complémentaires du jury, rédaction d'une main courante relatant les événements, durée 15 minutes.

Certification

Le candidat sera certifié s'il obtient au moins 12/20 à l'épreuve écrite et s'il est évalué apte à l'issue de l'épreuve pratique.

Validation

- Délivrance d'un diplôme de qualification SSIAP1 pour les candidats certifiés
- Délivrance d'une fiche individuelle d'évaluation pour les candidats ajournés à l'une ou à l'autre épreuve lui permettant de se présenter à un nouvel examen dans l'année.

PROGRAMME SSIAP 1

1 - LE FEU ET SES CONSÉQUENCES (6h)

- Séquence 1 : Le feu
- Séquence 2 : Comportement au feu

2 - SÉCURITÉ INCENDIE (17h)

- Séquence 1 : Principes de classement des établissements
- Séquence 2 : Fondamentaux et principes généraux de sécurité incendie
- Séquence 3 : Desserte des bâtiments
- Séquence 4 : Cloisonnement d'isolation des risques
- Séquence 5 : Évacuation du public et des occupants
- Séquence 6 : Désenfumage
- Séquence 7 : Éclairage de sécurité
- Séquence 8 : Présentation des différents moyens de secours

3 - INSTALLATIONS TECHNIQUES (9h)

- Séquence 1 : Installations électriques
- Séquence 2 : Ascenseurs et nacelles
- Séquence 3 : Installations fixes d'extinction

automatique
- Séquence 4 : Colonnes sèches et humides
- Séquence 5 : Système de sécurité incendie

4 - RÔLE ET MISSIONS DES AGENTS DE SÉCURITÉ INCENDIE (18h)

- Séquence 1 : Le service de sécurité
- Séquence 2 : Présentation des consignes de sécurité et main courante
- Séquence 3 : Poste de sécurité
- Séquence 4 : Rondes de sécurité et surveillance des travaux
- Séquence 5 : Mise en œuvre des moyens d'extinction
- Séquence 6 : Appel et réception des services publics de secours
- Séquence 7 : Sensibilisation des occupants

5 - CONCRÉTISATION DES ACQUIS (17h)

- Séquence 1 : Visites applicatives
- Séquence 2 : Mises en situation d'intervention

7 - DÉPLACEMENT VISITE DE SITE ET EXAMEN (3h)

Modalités d'évaluation

Mises en situations pratiques